

C.H.S.C.T Spécial d'Île de du 6/05/2018

Compte-rendu de séance

Cette instance du C.H.S.C.T. Spécial d'Île de France était présidée par le DI d'île de France, son adjointe, le chef du pôle RH, la cheffe du pôle P.P.D.S, le chef du PLI, le secrétaire général et deux membres de son équipe, l'Inspecteur Santé & Sécurité au Travail de la D.I.

Côté parité syndicale, tandis que la CFDT était représentée par ses trois élus titulaires, un élu suppléant et un expert, l'USD-FO par son membre titulaire. Enfin, l'UNSA qui dispose d'un siège, n'était pas représentée.

Point 1 - Approbation du règlement intérieur du CHSCT – Spécial (soumis à vote)

Passage au vote : **POUR à l'unanimité.**

Point 2 - Approbation du pv du CHSCT Spécial Aéroterrestre du 8/10/2018 (soumis à vote)

Passage au vote : **POUR à l'unanimité**

Point 3 - Actions à financer (soumis à vote) – Un CHSCT-S ambitieux !

Les habilitations électriques répondant aux formations de type H0B0 font l'objet de débats avec l'ISST en charge du S.M.S. **Pour la CFDT, ces demandes de formation émanent des agents SMS, dans le but d'être plus fonctionnels, dans la limite de leurs aptitudes, en cas de panne, et ceci arrange bien l'administration et le prestataire Smiths qui s'évite un déplacement. Toutefois, il serait intéressant de savoir si toutes les interventions procédées par les opérateurs systèmes reçoivent un aval officiel de Smiths, afin qu'aucune responsabilité administrative ne soit engagée.** Il nous est répondu qu'une plateforme téléphonique Smiths gère les appels en cas de panne et délègue l'intervention aux opérateurs SMS selon le niveau de panne.

- Etude des devis :

* **Les gerbeurs** : Concernant l'achat des gerbeurs et leur coût conséquent, le président du CHSCT indique que le montant ne doit représenter un frein à l'achat, et envisage l'hypothèse d'un co-financement à hauteur de 4000 € à la charge de notre CHSCT Spécial, et le complément € à la charge du PLI IDF. **Avis très favorable !**

* **Les fauteuils destinés aux opérateurs du CODT** : Le Président les considère indispensables au regard des missions du service. Il est proposé durant la séance de commander 4 fauteuils au lieu de 3 au regard des contraintes et de l'organisation de ce service. **Avis très favorable !**

* **Les électrodes du défibrillateur** : Leur remplacement ne suscite aucune remarque.

- Les dépenses :

- * Fauteuil – lit de repos pour personnel soignant = **548,78 €**
- * Electrodes de défibrillateur = **202,38 €**
- * Fauteuils de bureau à usage intensif (CODT) : 786,62 € x 4 = **3 146,48 €**
- * Demande de bras articulé (CODT) = **627 €**
- * Gerbeurs (STA) = Prise en charge par le CHSCT-S à hauteur de **4 000 €**.
- * Film sécurité protection solaire (STA) = **656,64 €**

Ainsi, le montant total des opérations de dépenses s'élève à 9 181,28 € à déduire du budget 2019 (28 905 € desquels sont déduits 5 % au titre des crédits mis en réserve pour l'année en cours), soit 27 460 €. Il reste en conséquence un solde de 18 278,72 €.

Autres points abordés : Notre représentant référent pour la BCMA interroge le secrétariat du CHSCT sur le suivi du dossier des lunettes protectrices pour les personnels de la maintenance aérienne. Il lui est répondu que cette question a été évoquée par le CSDS de la BCMA, mais ne s'est pas concrétisée par une demande officielle à l'occasion de l'instance de ce jour. Il nous est en outre rétorqué que ce point ne peut être approfondi dans la mesure où l'ISST et son Assistante de Prévention de la BCMA sont absents de cette instance. *Sic !*

Passage au vote : **POUR à l'unanimité.**

Point 4 – Election du secrétaire du CHSCT S (soumis à vote) : *A l'Est, rien de nouveau !*

Passage au vote : Stéphane REINHARDT est ré-élu à l'unanimité.

Point 5 - Nomination de Mme Marie-Laure DULLIER au poste de secrétaire administrative du CHSCT (information) : *Une secrétaire administrative qui a fait ses preuves !* Passage au vote : **POUR à l'unanimité.**

Point 6 - Nomination de M. Jérôme LE BLANC & de Mme Fanny MAROCCO en qualité d'Assistants de Prévention pour les services de la BSM et de la BCMA (information) : *Cumul de charges de travail !*

Notre représentant pour la BCMA s'étonne de la méthode de désignation de cette collègue, qui a pris ses fonctions plusieurs mois avant que sa nomination soit actée ce jour. Il y a 4 ans, la CFDT Douane s'était déjà interrogée sur la désignation de M. COUDERT qui assurait la lourde charge de mécanicien structure avion au niveau national. Cette collègue, qui assure déjà la fonction de secrétaire de l'adjoint du chef de la mission aéromaritime, va enregistrer une augmentation très conséquente de sa charge de travail. Le retour du DUERP que Mme MAROCCO a produit en quelques mois est éloquent. ***Espérons que le DUERP de la BCMA continuera à être suivi avec la même rigueur !***

Point 7 - Déclinaison de la note d'orientation ministérielle (information) : *La route sera longue et pavée !*

L'adjointe du D.I d'Île de France indique que chaque début d'année, le secrétariat général du ministère décline une note d'orientation, et cette année, est introduit le projet de fusion des CT & CHSCT. Pour 2019, il faut faire évoluer la méthode d'évaluation et de prévention des risques. Les fiches de signalement ne seront plus anonymisées et les registres C.H.S seront informatisés. Une liste d'orientations a été établie :

- * Risques accoustiques.
- * Risques liés à la présence de plomb.
- * Champs électromagnétiques.
- * Risques amiante.
- * E-formations proposées par le ministère. ***Sur ce point, nos représentants restent dubitatifs sur le mode de FP utilisée.***
- * Lutte contre les violences sexistes.

Point 8 - Présentation du rapport de l'Inspecteur Santé & Sécurité au Travail (*information*) :

Ce rapport, réalisé par l'ISST du Lamentin, ce dernier, absent lors de cette instance, le présentera lors du prochain CHSCT.

Point 9 - Présentation des registres Hygiène & Sécurité, dangers graves et imminents & compte-rendu d'évacuation incendie (*information*) :

Ce point permet d'aborder les malaises sévissant au sein de la BCMA et de la Brigade de Surveillance du Ministère. Le débat porte ensuite, principalement, sur les visites de sites suivants :

STA : Une visite en après-midi est privilégiée. / BSM : Proposition de visiter la DG le matin et Bercy l'après-midi. **Les élus CFDT répondent présents et communiqueront leurs disponibilités.**

La BCMA - **Mais où sont passés les pontes de l'aéromaritime ?**

A l'ouverture de la séance, les représentants CFDT constatent qu'au sein des services sous la coupe directe du D.I d'Île de France (Président de cette instance), tous les services concernés par ce CHSCT sont représentés du côté de la parité administrative, exceptée la chaîne de commandement de la BCMA. Pour la CFDT Douane, qui assume sa décision d'avoir boycotté la première convocation de cette instance en soutien avec le mouvement de revendication en cours, et par là-même la reconvoque de ce CHSCT à la date d'aujourd'hui, même si certains agendas des responsables de la BCMA ne leur permettaient pas de participer aux présents travaux, un minimum de considération à l'égard des membres de cette réunion aurait dû se concrétiser par la présence d'un représentant de la BCMA.

Il est demandé au président de séance de bien vouloir reporter cette intervention sur le procès-verbal.

Interrogé par nos représentants en début de séance sur les effectifs de référence des échelons de la BCMA, le Président, à la reprise des travaux de l'après-midi, après contact avec les services de la Sous-Direction Réseau, n'a pu nous renseigner que sur l'effectif total qui avoisine 57 agents, sans pouvoir nous préciser les effectifs de référence par échelon. La CFDT considère que les conditions de travail ont un lien avec les effectifs de référence, et que les sous-effectifs constituent un facteur de stress au travail. Ainsi, il nous faudra attendre le prochain Comité Technique du bâtiment "Les Allées" de la DG, le CTSCR, convoqué le 24 mai prochain, pour enfin, peut-être, disposer enfin de ces informations. **La CFDT Douane, en amont du CTSCR, a demandé au Chef de Service communication de ces chiffres.**

Maigre consolation, il nous est assuré que cet effectif de référence ne serait pas revu à la baisse dans le cadre du projet DNGCD. Encore heureux, lorsqu'on sait que plusieurs échelons sont en sous-effectifs !

Nous rappelons à cet effet que la DG a modifié son fonctionnement interne, à travers son projet "Ambition DG, afin d'améliorer la transversalité entre ses services et les services extérieurs.. **Nous en avons ici un contre-exemple probant !**

Pour la BCMA, les problématiques récurrentes perdurent, telle celle relative au soulèvement des charges répétitives sur avion (réservoir supplémentaire sur les ailes) occasionnant des douleurs lombaires. Notre référent BCMA au sein du CHSCT intervient pour que soit envisagée la construction d'une élingue pour les réservoirs.

L'échelon technique de Hyères est toujours en sous-effectif et la formation du planning bi-mensuelle est régulièrement fournie en retard alors qu'une cote prévisionnelle des cycles de repos, à l'instar de ce qui se pratique au sein de toutes les unités de Surveillance terrestre, permettrait aux collègues de la maintenance d'organiser leur vie personnelle plusieurs mois en amont., mais également, de mieux gérer les périodes de congés et de répondre à l'obligation de disposer de deux mécaniciens pour certaines opérations de maintenance. Le Président du CHSCT, avec son costume de Directeur Interrégional, va diligenter une étude par rapport au logiciel « Mathieu » sur le manque d'effectifs et les plannings.

La BSM – La formation d'accueil du public et de gestion des conflits prise en considération.

Le Président de séance a fait remarquer que le financement des housses de gilets pare-balles a donné satisfaction aux collègues. Le CSDS de la BSM et son adjoint ont pris la parole afin de faire une présentation sommaire de certaines problématiques impactant leur unité (*locaux, arme longue, besoin de renforcement de la sécurité,.....*)

Notre élu et référent BSM au sein de cette instance a fait part des problèmes soulevés par les agents de son unité relatifs à certains effets (*ceinturons, GPB,...*) et à l'environnement de travail (*WC - vestiaires, regroupement / rapprochement éventuel des vestiaires, local social, salles d'ordre et d'armement*) mais également, afin d'obtenir la communication de l'audit interne de la DSO. **Enfin, il a été proposé par la CFDT Douane, en sus des actions hebdomadaires de formation de sécurité et tir, et au regard des missions des agents de la BSM (dont l'accueil) et de la variété des visiteurs, de mettre en place à leur intention une action de formation d'accueil du public et de gestion des conflits.** Le Président de séance s'est déclaré très favorable à l'idée de cette action de formation "Accueil du public", toutefois, il considère qu'il faudra en définir les modalités et l'organisation.

Quant aux résultats de l'audit, il a précisé que ses services sont aujourd'hui en mesure de produire des documents de travail sur le fonctionnement de la BSM à l'occasion du prochain CTSD, afin d'en discuter avec les représentants. Il a aussi précisé deux points essentiels à ses yeux auxquels il tient : Il ne veut pas susciter une aggravation du circuit administratif et il veut sortir de la gestion éparse de la BSM. **Cette philosophie nous convient !**

Point 10 - Présentation d'une fiche de signalement & de déclaration d'accident de travail (information) :

Cette nouvelle fiche émise au sein de la chaîne de commandement de la CIAD est dans la continuité d'un malaise persistant entre un chef de service et son adjoint depuis de nombreux mois. Le chef de la mission Aéromaritime (ex B2) a produit une réponse écrite à l'intéressé, et soumet un arbitrage du directeur général.. **A quand l'épilogue ?**

Point 11 - Transfert du SAT, de la CIHD, de la CIAD & de la BCMA à la DNGCD (information) : Un point d'information ectoplasmique, vite un medium afin de lire entre les lignes !

Le Président du CHSCT-S indique aux représentants que l'annulation du groupe de travail "Création du S.C.N D.N.G.C.D" (*en raison du boycott des OS*) n'a pu permettre d'aborder toutes les questions autour de ce thème sensible. **Les représentants CFDT considèrent qu'un point d'information, même succinct, aurait pu être délivré par un représentant de la mission DG Aéromaritime, sauf que cette cellule, à l'occasion de ce CHSCT-S, aura marqué par son absence.. Rien n'empêchait notre direction générale de communiquer sous forme écrite.**

Point 12 - Mise à disposition temporaire d'un camion SMS au Havre et point sur l'état d'avancement du renouvellement des matériels S.M.S : Il faut sortir enfin du malaise !

Notre représentant élu au sein du CHSCT-S a évoqué le rythme de travail et les difficultés que les collègues du S.M.S rencontrent avec le repos de 2 jours sur place en cycle long, alors qu'ils se trouvent trop éloignés de leurs domiciles respectifs pour pouvoir les regagner. Le DI a donné son accord afin qu'une expérimentation soit menée jusqu'au mois d'octobre avec un seul cycle long (5/1/5 maxi) sur le mois et ne pas dépasser une moyenne de 44 heures par semaine sur une période de 12 semaines consécutives. Pour la CFDT, **un point positif et qui va dans le sens d'une décrispation des collègues ! Il aura fallu moult interventions CFDT !**

A l'issue de cette expérimentation un bilan sera réalisé, et si des débordements devaient être constatés, les collègues reviendraient au régime 5/2/5. Même s'il n'y a encore rien d'écrit, la procédure est en cours pour le renouvellement de 2 nouveaux camions SMS (Marseille devrait se gérer avec l'acquisition d'un nouveau matériel).

Le président du CHSCT émet plusieurs pistes de réflexion pour un meilleur fonctionnement de cette unité :

- * Des nouvelles doctrines d'emploi de nos SMS sont à l'étude (contrôles plus fréquents sur des axes porteurs).
- * Le souhait du DI est de garder les effectifs SMS afin de récupérer le camion prêté aux collègues du Havre.
- * Le sujet des habilitations électriques a été abordé avec le nouvel ISST M. Marius CRONOPOL (Inspecteur Santé Sécurité au Travail), lequel souhaiterait se rendre compte sur place de la compétence des collègues à intervenir dans l'armoire électrique située dans le local technique. Un doute l'habite à la vue de photos présentées lors de cette réunion.
- * Les électrodes périmées des défibrillateurs devraient être changées rapidement.

A la demande de l'administration, notre collègue Rachid Soulimani, élu titulaire CGT au CHSCT, est pressenti Assistant de Prévention (en remplacement de M. FERNE) pour les SMS. Le DI nous a affirmé que les fonctions de représentant du personnel et d'assistant de prévention étaient compatibles. **Ce choix ne pose aucun souci aux trois élus CFDT.**

Point 13 : Relocalisation de la BSAT : *Un retournement de veste du D.I d'Île de France ?*

Techniquement, Creil serait dorénavant le point idéal pour le déménagement de la BSAT, a déclaré le DI d'Île de France sous son costume de président séance, toutefois, il attend l'aval du chef de la cellule aéromaritime. Il a relancé le Colonel commandant la base aérienne de Creil, il y a 10 jours.

Cette unité est sous les projecteurs de notre administration dans la mesure où un poste y a été offert au titre de la promo par liste d'aptitude au grade d'inspecteur.

Lors de la dernière Commission Consultative Paritaire Centrale (CCPC) des personnels navigants, la CFDT Douane s'est étonnée auprès du Président de séance (chef du bureau RH3 anciennement "A2") du fait que cette unité, dont l'effectif de référence est bien inférieur à celui de la BSAM du Lamentin (dont l'E-R est de 25 agents), est la seule à avoir été offerte à la L-A de B en A 2019. Le président de la CCPC a également répondu aux représentants CFDT que les postes offerts à la liste d'aptitude à Inspecteur étaient proposés par les directeurs interrégionaux, puis étudiés avec les services métiers de la direction générale. Si la CFDT Douane est favorable à l'ouverture de postes d'unités aériennes aux agents de catégorie A par voies de promotions internes, elle ne comprend pas cette différence d'équité. Enfin, par équité avec tous les candidats à la LA, notre organisation syndicale demande que les règles appliquées soient les mêmes pour tous, quels que soient les métiers et branches concernées.

Pour rappel : le bail du Bourget arrivera à échéance fin 2021. **Nos élus s'interrogent, des dossiers en instance plus urgents ne devraient-ils pas être traités en priorité ?**

Point 14 : Vestiaire féminin à Hyères : *"Retour vers le futur 4" ?*

Une nouvelle fois interpellé par la CFDT Douane sur la non libération à ce jour du vestiaire féminin ayant fait précédemment office de bureau informatique pour un TSI avant d'être réquisitionné par un pilote muté depuis le 31 décembre dernier à Marseille, le DI mandate son chef de PLI afin de rendre ce local au plus tard le 1er juin prochain aux personnels concernés. Il serait vraiment temps que notre administration ne considère plus la parité hommes – femmes à travers les seuls termes inscrits sur une loi ou une charte, comme une belle image de communication interne et externe !

Quels que soient leurs métiers, les femmes doivent pouvoir être considérées et traitées avec équité !

La délégation CFDT au CHSCT du 6 mai 2019 : Odile MONLOUIS, Franck BLANDIN, Bruno JANKWSKI (élus titulaires), Florian BONDI (élu suppléant) & Jean-Marc JAME (expert).

Le CHSCT Spécial d'Île de France est majoritairement représenté par 3 élus. Afin de mieux représenter les services sous la coupe de cette instance, notre délégation représente les services BCMA, SMS, BSM, CLI. N'hésitez pas à contacter nos représentants pour toutes les problématiques que vous rencontrez, ou pour toute question que vous vous posez.